

MAISON DE LA CHASSE ET DE LA NATURE
1 RUE DE LA PASSOTTE - CS 75821
57078 METZ CEDEX 03
☎ 03.87.75.82.82 - FAX : 03 87 75 82 83 - WWW.FDC57.ORG

Madame, Monsieur,

Le guichet unique pour la validation de votre permis de chasser rentre dans sa 10ème année. Nous vous rappelons rapidement son organisation pour la saison 2014/2015.

Vous avez la possibilité de faire **des validations temporaires (9 jours consécutifs ou 3 jours consécutifs. Ces deux modalités de validation ne sont pas cumulables).**

I) PAR CORRESPONDANCE

Utilisez le **BON DE COMMANDE ci-joint, son mode d'emploi se trouve au verso de la présente lettre, lisez-le attentivement**. **N'attendez pas pour le retourner**, si vous voulez chasser début juillet.

II) PAR INTERNET : www.fdc57.org rubrique "Validation en ligne"

Deux possibilités :

1) Vous faites votre validation en ligne elle vous sera ensuite envoyée par la Poste.

2) **E-VALIDATION :**
Vous faites votre validation en ligne **ET VOUS IMPRIMEZ DIRECTEMENT LA VALIDATION CHEZ VOUS** en sélectionnant «E-Validation» au moment du paiement. Si vous avez demandé un carnet bécasse, il vous sera envoyé séparément par voie postale.

SOYEZ TRÈS VIGILANT LORS DU CHOIX DE VOTRE VALIDATION PAR INTERNET, CAR IL N'EST POSSIBLE NI DE L'ANNULER NI DE LA REMBOURSER.

Demande de duplicata : Attention ! En raison de nombre croissant de demandes de duplicata de validation, à partir de cette année, toute demande sera facturée au tarif de 10,00€. Vous devrez obligatoirement en faire la demande écrite (en précisant que vous vous engagez à nous remettre le duplicata si vous retrouvez votre validation originale), et joindre un chèque de 10,00€ libellé à l'ordre de la Fédération des Chasseurs de Moselle (FDC57).

RAPPELS

Carnet Bécasse : le carnet de suivi du PMA bécasse est obligatoire et gratuit. Le PMA bécasse est national. Il est annuel et plafonné à 30 oiseaux par chasseur. Si vous souhaitez chasser la bécasse au cours de la prochaine saison, demandez votre carnet bécasse en cochant la case correspondante au verso de votre bon de commande.

Pour une validation nationale «grand gibier» : vous n'avez pas à vous acquitter de la cotisation grand gibier du département de validation, ni des timbres «espèces» lorsqu'ils existent (ex : timbre sanglier).

Pour les nouveaux chasseurs : les validations Internet ne sont pas possible pour les nouveaux chasseurs, prendre contact obligatoirement avec la Fédération Départementale des Chasseurs de Moselle au 03 87 75 82 82.

Nous vous demandons instamment de ne pas vous déplacer au siège de la Fédération, l'affluence des chasseurs ne ferait que perturber le traitement des dossiers. **EN AUCUNE MANIÈRE, VOUS NE POURREZ OBTENIR VOTRE PERMIS LE JOUR MÊME.**

En vous remerciant d'avance pour votre compréhension et en vous souhaitant une bonne saison cynégétique 2014-2015, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président
P.LANG

Notice au verso ☞

NOTICE D'INFORMATION POUR VALIDER VOTRE PERMIS TEMPORAIRE

<u>* ETAPE 1 :</u> **Recto du bon de commande**. Remplissez le contenu des cadres A, B et/ou C.

<u>* ETAPE 2 :</u> **Verso du bon de commande**

CADRE D TARIFS DES COTISATIONS FEDERALES TEMPORAIRES POUR LA MOSELLE ET LES DEPARTEMENTS LIMITROPHES.

Pour les autres départements contactez-nous au 03 87 75 82 82.

CADRE E PERMIS TEMPORAIRE VALABLE 9 JOURS CONSECUTIFS ET NON RENOUVELABLE

a) Choisissez le type de permis en cochant la case 1, 2 ou 3
b) Indiquez les dates de validité **(9 jours consécutifs)**
c) Précisez le n° du département, pour une validation départementale précisez le montant des cotisations et faites le total de la colonne.

CADRE F PERMIS TEMPORAIRE VALABLE 3 JOURS CONSECUTIFS RENOUVELABLE 2 FOIS.

a) Choisissez le type de permis en cochant la case 1, 2 ou 3
b) Indiquez les dates de validité **(3 jours consécutifs)**
c) Précisez le n° du département, pour une validation départementale précisez le montant des cotisations et faites le total de la colonne.
d) Si vous souhaitez chasser la bécasse, cochez la case correspondante pour recevoir votre carnet "bécasse" qui est obligatoire.

N'oubliez pas de demander votre attestation d'assurance chasse qui est obligatoire et que vous devez toujours garder avec votre permis.

CADRE G SIGNATURE (OBLIGATOIRE)

<u>* ETAPE 3 :</u> Établissez un **chèque tiré sur une banque française ou un mandat cash ou un mandat international** du <u>montant exact (n'arrondissez pas la somme)</u> correspondant au prix de votre validation. **LE RÈGLEMENT EST À ÉTABLIR À L'ORDRE DE "TRÉSOR PUBLIC".**

<u>* ETAPE 4 :</u> Envoyez votre bon de commande **complété et signé** et le chèque bancaire ou le mandat **dans l'enveloppe retour prévue à cet effet, et l'affranchir au tarif en vigueur.** L'utilisation de cette enveloppe permettra un traitement plus rapide de votre dossier.

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET FERA L'OBJET D'UN RETOUR À L'EXPÉDITEUR

ATTENTION !!! BIEN LIRE LA NOTICE D'INFORMATION

BON DE COMMANDE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER TEMPORAIRECAMPAGNE 2014/2015

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

CADRE A

Identification du bénéficiaire

Nom d'usage:

Nom de naissance :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :
Pays :

Date de naissance
Lieu de naissance :

Références du (1) : ☐ permis de chasser

☐ duplicata* ☐ certificat provisoire de capacité

☐ document étranger équivalent

Numéro :

Délivré le :

Par(1) : ☐ préfecture de :

☐ O.N.C.F.S:

☐ pays :

*Dans le cas d'un duplicata délivré par l'O.N.C.F.S, précisez obligatoirement ci-dessous les références de celui-ci.

Numéro de permis :

Délivré le :

CADRE C

Pour mineurs et majeurs en tutelle

Père / Mère / Tuteur (2):

Juge des tutelles :

Le :

Signature :

CADRE B

Renseignements complémentaires

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

E-mail :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la fédération départementale des chasseurs à laquelle adhère le demandeur. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande du chasseur est soumise pour contrôle. »

POUR LES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS :
Joindre obligatoirement une photocopie du permis de chasser du pays d'origine

(1) Cochez la case correspondante (2) Rayez les mentions inutiles

CADRE D

TARIF DES COTISATIONS EN EUROS	Moselle (57)	Bas-Rhin (67)	Haut-Rhin (68)	Meurthe et Moselle (54)	Meuse (55)	Vosges (88)
Cotisation Fédérale **Temporaire 9 jours** consécutifs (non renouvelable)	35 €	39 €	39 €	40 €	40 €	40 €
Timbre sanglier ou grand gibier (9 jours)	34 €	42 €	42 €			25 €
Cotisation Fédérale **Temporaire 3 jours consécutifs** (renouvelable 2 fois)	18 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
Timbre Sanglier ou grand gibier (3 jours)	17 €	14 €	14 €			13 €

VALIDATION TEMPORAIRE 9 JOURS

CADRE E

Cochez la case correspondante	☐ 1	☐ 2	☐ 3
Type de validation	**Temporaire départementale 9 jours**	**Temporaire Nationale Petit Gibier 9 jours**	**Temporaire Nationale Petit et Grand Gibier 9 jours**
Période de validation (9 jours consécutifs)	Du…………… Au……………	Du…………… Au……………	Du…………… Au……………
Cotisation fédérale Département n°………	+……………€	48 €	48 €
Cotisation Grand Gibier ou timbre sanglier Département n°………	+……………€		
Cotisation Nationale Grand Gibier			+ 36 €
Redevance Trésor Public	+ 26,02 €	+ 131,21 €	+ 131,21 €
Taxe d'État	+ 9 €	+ 9 €	+ 9 €
Frais de dossier (obligatoire)	+ 5,03 €	+ 5,55 €	+ 5,55 €
TOTAL À PAYER	+……………€	**193,76 €**	**229,76 €**

VALIDATION TEMPORAIRE 3 JOURS

CADRE F

Cochez la case correspondante	☐ 1	☐ 2	☐ 3
Type de validation	**Temporaire départementale 3 jours**	**Temporaire Nationale Petit Gibier 3 jours**	**Temporaire Nationale Petit et Grand Gibier 3 jours**
Période de validation (3 jours consécutifs)	Du…………… Au……………	Du…………… Au……………	Du…………… Au……………
Cotisation fédérale Département n°………	+……………€	24 €	24 €
Cotisation Grand Gibier ou timbre sanglier Département n°………	+……………€		
Cotisation Nationale Grand Gibier			+ 18 €
Redevance Trésor Public	+ 16,95€	+ 65,49 €	+ 65,49 €
Taxe d'État	+ 9 €	+ 9 €	+ 9 €
Frais de dossier (obligatoire)	+ 5,03 €	+ 5,55 €	+ 5,55 €
TOTAL À PAYER	+……………€	**104,04 €**	**122,04 €**

☐ **JE SOUHAITE CHASSER LA BÉCASSE ET DONC RECEVOIR UN CARNET PMA BÉCASSE**

DECLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle
à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
  - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
  - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Je soussigné,

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-contre sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul carnet de prélèvement bécasse pour la saison 2014/2015
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-contre.

Fait à ……………………………………………………………………

Le ……………………………………………………………………

SIGNATURE OBLIGATOIRE

CADRE G

SI VOUS AVEZ DÉJÀ UNE VALIDATION DEPARTEMENTALE, JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE PHOTOCOPIE ET NE COMPTABILISEZ PAS LA TAXE D'ÉTAT DE 9 €

LE RÈGLEMENT EST A LIBELLER IMPÉRATIVEMENT A L'ORDRE DU TRÉSOR PUBLIC

<u>POUR LES ÉTRANGERS</u>, LES RÉFÉRENCES BANCAIRES COMPLÈTES SONT:

Iban :FR76 1007 1570 0000 0010 0524 511 Bic : TRPUFRP1.